



AS/PoI/Inf (2019) 14

25 novembre 2019

Apdocinf14_19

Commission des questions politiques et de la démocratie

Intervention de

M^{me} Deborah Bergamini
Italie, PPE/DC

Rapporteure de la commission sur :

La nécessité d'une gouvernance démocratique de l'intelligence artificielle

à l'occasion de la réunion du Réseau parlementaire mondial de l'OCDE

Siège de l'OCDE, Paris

10-11 octobre 2019

Citation de Yuval Noah Harari – 21 Leçons pour le XXI^e siècle : L'émergence des démocraties libérales est associée à des idéaux de liberté et d'égalité qui peuvent sembler évidents et irréversibles, mais qui sont bien plus fragiles que nous le croyons.

La crise qui frappe les démocraties libérales. La confrontation entre les supposées élites et les masses. Les démocraties ont du mal à trouver des solutions à des problèmes de plus en plus complexes.

Cette situation est due à la plus rapide évolution technologique jamais vue dans l'histoire de l'humanité : l'avènement de l'ère numérique. Si l'on ne peut nier la promesse offerte à première vue par les nouvelles technologies, qui se veulent des outils extraordinaires en faveur de l'action, de la participation et du pluralisme démocratiques, elles ont aussi présenté une face plus sombre ces dernières années : leur capacité à déformer le sens, à travestir la réalité et à manipuler les données à caractère personnel.

Si l'on s'intéresse à des éléments comme l'IA ou l'apprentissage machine, on constate qu'ils sont aujourd'hui présents dans tous les aspects de notre vie ; il nous est cependant impossible de savoir dans quelle mesure nos vies – et notre conception de nous-mêmes en tant qu'êtres humains – seront affectées par ces technologies. Les États et les institutions démocratiques ont du mal à comprendre les effets que l'IA aura sur la politique. Le message de l'affaire Cambridge Analytica est pourtant clair. Il nous appartient, en qualité de décideurs politiques, de nous demander quelles questions éthiques ou même ontologiques nous devons aborder. Et comment nous devons les aborder.

Exemple 1 : Assistons-nous, oui ou non, à une déresponsabilisation des individus et des structures sociales ? Nous déléguons bon nombre de nos décisions à des algorithmes d'intelligence artificielle, qui nous connaissent en détail grâce à nos données personnelles. Nous leur permettons même d'anticiper nos décisions. Prenons Google Maps, par exemple. Ou les véhicules conduits par des ordinateurs, qui seront bientôt disponibles sur le marché. Nous leur déléguons notre aptitude à choisir s'il est préférable de percuter un mur pour éviter de renverser un piéton. Mais une machine conçue par des humains peut-elle prendre des décisions qui sont meilleures que les décisions humaines ? Et qu'en est-il du libre arbitre, condition essentielle de nos droits ? Où doit-on s'arrêter ? Quelle est ma responsabilité dans tout ça ? Une décision ne peut être prise qu'avec un but précis en tête : mais quel but une machine peut-elle avoir et qui décide de la nature de celui-ci ? L'IA est déjà capable de déterminer la meilleure façon de faire des investissements financiers, d'évaluer les résultats scolaires de nos enfants, de décider qui l'on doit épouser ou de prédire si une personne va commettre une infraction. Elle est peut-être même capable de décider pour qui je voterai aux prochaines élections.

Exemple 2 : Quelles sont les contraintes imposées aux entreprises de haute technologie qui mettent au point ces programmes ? Elles ne sont souvent liées que par certains codes d'autorégulation, dont elles sont en réalité les auteurs. Est-ce satisfaisant ou devrions-nous leur imposer une réglementation plus structurée ? Autre question : est-ce normal que des algorithmes privés exécutent des tâches relevant de l'exercice de fonctions publiques ?

Pour répondre à ces questions, il convient de mener un débat inclusif, critique et ouvert non seulement au sein de chaque gouvernement, mais aussi et surtout au sein des institutions supranationales. L'objectif est d'optimiser les retombées positives et de réduire les risques que présentent ces avancées technologiques pour la société.

L'Italie a par exemple mis au point une stratégie nationale dans le cadre de la Stratégie numérique pour l'Europe, qui comprend un plan triennal pour les technologies de l'information. Cet État a également publié un livre blanc afin d'analyser les effets de l'IA sur la société et en particulier sur la fonction publique, en vue de promouvoir la transformation numérique. C'est une première étape importante.

Cependant, certaines institutions, comme le Conseil de l'Europe, pourraient à mon avis vraiment faire une différence. Ces organismes travaillent depuis un certain temps sur les moyens de permettre la mise en place d'une coopération étroite avec les États membres et entre eux. Ils ont créé un espace juridique paneuropéen commun et unique, ce qui signifie que leurs initiatives en faveur des droits de l'homme peuvent réellement avoir un impact au niveau mondial.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – que je représente aujourd'hui – a joué un rôle très actif à cet égard. En 2017, elle a adopté une résolution sur la convergence technologique, l'intelligence artificielle et les droits de l'homme. Elle a ensuite créé la sous-commission sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme au sein de la commission des questions juridiques. Enfin, en avril dernier, la commission des questions politiques m'a nommée rapporteure sur une proposition de résolution relative à la nécessité d'une gouvernance démocratique de l'intelligence artificielle. Ce rapport a pour but d'analyser les répercussions de l'IA sur les processus démocratiques et surtout de répondre à la nécessité d'instaurer un cadre réglementaire national et international pour veiller à ce que l'IA ne soit pas employée d'une manière qui compromette les processus démocratiques.

Le rapport s'efforcera par ailleurs de mettre en évidence les manières particulières dont les technologies numériques pourraient mettre en péril ou déstabiliser la démocratie. On peut notamment citer les suivantes :

- la désinformation coordonnée à grande échelle ;
- le micro-ciblage des électeurs ;
- la polarisation du débat politique ;
- l'érosion des droits civils provoquée par les biais algorithmiques.

À quel point l'IA peut-elle influencer le fonctionnement des processus démocratiques ? Comment est-elle capable de perturber les processus électoraux en influençant les choix et les opinions politiques ? L'emploi à grande échelle par les États de technologies fondées sur l'IA pour contrôler les citoyens conduira-t-il à une érosion des libertés politiques et à l'émergence d'un autoritarisme numérique ?

Avec ce rapport, j'espère que l'Assemblée parlementaire adoptera une approche aussi holistique que possible et parviendra à exprimer une position commune – en parlant d'une seule voix si possible – et présentera des propositions de portée générale.

La tâche n'est pas facile. En tant qu'institutions, nous commençons à peine à cerner les implications de cette révolution extraordinaire. Il nous faudra toutefois maintenir le dialogue et conserver une approche proactive si nous voulons établir une relation de confiance avec l'IA au niveau mondial. Nous accusons déjà du retard. Nous courrons le risque de continuer à aborder cette question sans adopter de ligne de conduite coordonnée et ouverte. Par conséquent, nous laissons les systèmes d'IA prendre la main sur les mécanismes décisionnels que nous utilisons au quotidien – souvent de manière invisible – tant au niveau individuel que collectif. Et nous n'en avons même pas conscience.

La quatrième révolution industrielle – une révolution cognitive – nécessite que l'on adopte une approche entièrement nouvelle de la gouvernance démocratique. C'est essentiel si nous voulons tirer parti de cette occasion unique qui nous est offerte de façonner un développement de l'humanité par la technologie, qui serait équitable et reposerait sur des valeurs. Sinon, la technologie videra l'humanité de son essence et il ne restera ni équité, ni valeurs. Il n'y aura plus rien à façonner.